



Consultation publique

Projet de règlement P-06-044

Projet de règlement autorisant la démolition de certains édifices et la transformation, l'agrandissement et la construction d'autres au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Le projet de règlement P-06-044 intitulé « Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et d'une partie de l'aile 8 du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 30 octobre 2006.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le projet de règlement P-06-044 vise à permettre la construction, la démolition, l'agrandissement, la transformation et l'occupation d'immeubles institutionnels du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur le territoire d'application du règlement.

Le projet de règlement prévoit des dispositions relatives aux hauteurs, à l'implantation, à la densité, aux usages, aux apparences, à l'alignement, aux marges, à l'aménagement paysager ainsi qu'aux aires de chargement et de stationnement.

Le projet de règlement P-06-044 déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Le projet de règlement permettra la réalisation d'un projet dans le site du patrimoine du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu de l'article 89.5 de la Charte de la Ville, il est susceptible d'approbation référendaire.

EMPLACEMENT



DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie ;
- ❖ Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 19 février
Église St-Kevin
5590, ch. de la Côte-des-Neiges
19 h 00

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera lundi le 12 mars, à 19 h 00, à l'Église St-Kevin.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM 514 872-8510

Montréal, le 29 janvier 2007

Me Yves Saindon
Greffier par intérim
Ville de Montréal



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
